



CARTE DE RESIDENT

LISTE DES PIECES A FOURNIR

I	POUR UNE PREMIERE DEMANDE
	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire ;• La copie du visa ;• La copie du cachet d'entrée ;• L'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;• L'extrait du casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu de moins de trois mois ;• L'original du certificat de résidence de moins de 06 mois <p>Joindre aux pièces citées ci-dessus, selon le cas, les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour les travailleurs: l'original de l'attestation de travail ;• Pour les religieux: l'attestation de vie religieuse ;• Pour les commerçants: la copie du registre de commerce et l'attestation de régularité fiscale ;• Pour les coopérants de nationalité française: l'attestation administrative;• Pour les retraités : un bulletin de pension de retraite. <p>NB : La photocopie du passeport et visa est obligatoire pour toute première demande.</p> <p>Pour l'enfant de moins de seize (16) ans</p> <ul style="list-style-type: none">• L'autorisation parentale (à légaliser à la mairie du lieu de résidence) du parent exerçant la puissance paternelle ou à défaut, du tuteur légal ;• L'attestation de fréquentation ou carte scolaire ou carte étudiant de l'année académique en cours pour les élèves et étudiants ;• La copie de l'attestation de travail du père ou de la mère ou du tuteur ;• La copie du registre de commerce et l'attestation de régularité fiscale du père ou de la mère ou du tuteur commerçant ;• La copie de la carte de résident en cours de validité du père, ou de la mère ou du tuteur étranger. <p>Pour un conjoint pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none">• La copie de l'attestation de travail du conjoint ;• La copie du registre de commerce et de l'attestation de régularité fiscale du conjoint si commerçant ;• La copie de la carte de résident en cours de validité du conjoint étranger.
II	POUR UN RENOUVELLEMENT
	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire ;• La copie de l'ancienne carte de résident ;• L'original de l'attestation de travail pour les travailleurs ;• L'attestation de vie religieuse pour les religieux ;• L'attestation de fréquentation ou carte scolaire ou carte étudiant de l'année académique en cours (pour les élèves et étudiants) ;• La copie du registre de commerce et l'attestation de régularité fiscale pour les commerçants.
III	POUR UNE DEMANDE DE DUPLICATA DE LA CARTE DE RÉSIDENT (en cas de perte de la carte de résident)
	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire ;• L'original de la déclaration de perte ;• La copie de l'ancienne carte de résident (si possible).
NB :	Toute pièce constitutive du dossier de demande ou de renouvellement de la carte de résident dans une langue autre que le français doit être traduite et certifiée conforme à l'original.